

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de la loi du 5 avril 1884, le Conseil Municipal de GUITALENS-L'ALBAREDE a été convoqué à se réunir dans la salle de la Mairie, le 16 avril 2018 à 20 h 30.

- Vote des taux de la fiscalité directe locale 2017
- Vote des budgets 2017 (communal et assainissement)
- Délégués de la Commune au Syndicat Départemental d'Energies du Tarn
- Constitution de la Commission d'Appel d'Offres
- Délégués de la Commune au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Vielmur St Paul
- Questions diverses

SEANCE DU 16 AVRIL 2018

L'an deux mille dix huit et le seize avril à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur GARDELLE Raymond, Maire.

Présents : Raymond GARDELLE, Alain BENAZECH, Brigitte FRANCOIS-THIERRY, Céline CAMPS, BARTHES Christiane, Ludovic ANDRIEU, Marianne EECKOUT, Patricia HERAILH.

Absents/Excusés : Jean-David BERTHON, Mathieu LALIEVE, Cyril PRADIES, Audrey TOURNIER-BRUYERE

Secrétaire : Céline CAMPS

*Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter des délibérations à l'ordre du jour établi.
Après discussion, et à l'unanimité, le Conseil Municipal est d'accord.*

Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales de 2018

Monsieur Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide, d'appliquer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 comme suit

- La Taxe d'Habitation au taux de	16.53 %
- La Taxe sur le Foncier Bâti au taux de	16.15 %
- La Taxe sur le Foncier Non Bâti au taux de	79.49 %
- La Cotisation Foncière des Entreprises au taux de	23.58 %

Approbation des budgets 2018

Monsieur le Maire présente les budgets 2018 :

Budget primitif Budget Communal 2018.

Section de fonctionnement	Dépenses :	652 345.71 €
	Recettes :	652 345.71 €
Section d'investissement	Dépenses :	501 755.89 €
	Recettes :	501 755.89 €

Budget primitif Service Assainissement 2018.

Section de fonctionnement	Dépenses :	83 495.00 €
	Recettes :	83 495.00 €
Section d'investissement	Dépenses :	169 183.64 €
	Recettes :	169 183.64 €

Les budgets primitifs sont approuvés à l'unanimité.

Délégués de la Commune au Syndicat Départemental d'Energies du Tarn.

Suite à la démission de Monsieur Christian DAURES, il y a eu de le remplacer sur ses différentes délégations.

Monsieur le Maire informe donc le Conseil Municipal, qu'en application des articles L.5212-7 et L.5212-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, il faut procéder à l'élection des nouveaux délégués au Syndicat Départemental d'Energies du Tarn.

Monsieur le Maire fait alors procéder au vote.

Ont obtenu la majorité et sont élus délégués de la Commune de GUITALENS-L'ALBAREDE au Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Tarn :

Titulaire 1 : M. Raymond GARDELLE

Titulaire 2 : M. Ludovic ANDRIEU

Ils ont déclaré accepter leur mandat.

Constitution de la Commission d'Appel d'Offres

Vu l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles 22 et 23 du Code des Marchés Publics,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il y a lieu d'élire les membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Il rappelle que la Commission d'Appel d'Offres est composée du Maire qui est Président de la Commission et de 3 délégués titulaires.

Ces membres ont voix délibérative. En cas de partage égal des voix, le Président a voix prépondérante. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Sont convoqués et peuvent participer aux réunions de la Commission d'Appel d'Offres :

- Le comptable public ;
- Un représentant du directeur départemental de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DDCCRF) ;
- Des personnalités désignées par le président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de l'appel d'offres.

Ces membres ont voix consultative.

Après avoir, conformément à **l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales**, voté à scrutin secret, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- désigne les membres de la Commission d'Appel d'Offres ainsi qu'il suit :

Titulaires	Suppléants
- Président : Raymond GARDELLE	EECKOUT Marianne
- Alain BENZAËCH	- Patricia HÉRAILH
- Brigitte FRANCOIS-THIERRY	- Christiane BARTHES
- Ludovic ANDRIEU	- Céline CAMPS

Délégués de la Commune au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Vielmur St Paul

Monsieur le Maire, expose que conformément à l'article L 2311.5 du Code Général des Communes Suite à la démission de Monsieur Christian DAURES, il y a eu de le remplacer sur ses différentes délégations.

Monsieur le Maire informe donc le Conseil Municipal, qu'en application des articles L.5212-7 et L.5212-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, il faut procéder à l'élection des nouveaux délégués au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Vielmur St Paul.

Monsieur le Maire fait alors procéder au vote.

Ont obtenu la majorité et sont élus délégués de la Commune de GUITALENS-L'ALBAREDE au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Vielmur St Paul :

Titulaire 1 : M. Ludovic ANDRIEU
Suppléant 1 : M. Alain BENAZECH.
Titulaire 2 : M. Raymond GARDELLE
Suppléant 2 : Mme Céline CAMPS

Ils ont déclaré accepter leur mandat.

Délégués de la Commune au Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique de GUITALENS-L'ALBAREDE-SERVIES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que par délibération n° 2014-18 en date du 30 mars 2014 le conseil municipal nouvellement élu, avait procédé à l'élection des nouveaux délégués au Syndicat intercommunal de regroupement pédagogique dont la commune fait partie.

Toutefois, suite à la démission de Mme Séverine BARRAILLER de son poste d'adjointe et conseillère municipale, et titulaire du SIRP, il y a lieu de procéder à de nouvelles élections afin de la remplacer.

Se propose : Mme EECKOUT Marianne
Monsieur le Maire fait alors procéder au vote.

A obtenu la majorité et est élue déléguée de la Commune de GUITALENS-L'ALBAREDE au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique de GUITALENS-L'ALBAREDE-SERVIES :

Mme EECKOUT Marianne

Sont donc délégués de la Commune de GUITALENS-L'ALBAREDE au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique de GUITALENS-L'ALBAREDE-SERVIES :

Titulaire 1 : Mme Marianne EECKOUT
Titulaire 2 : Mme Brigitte FRANCOIS THIERRY
Titulaire 3 : Mme Christiane BARTHES
Titulaire 4 : M. Raymond GARDELLE

Ils ont déclaré accepter leur mandat.

Désignation d'un nouveau délégué des parents d'élèves pour le SIRP

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal que Madame COLLIN Nathalie n'ayant plus d'enfants scolarisés au sein du SIRP de Guitalens-l'Albarede Serviès, il convient de la remplacer au sein du conseil d'administration du SIRP dont elle était membre en tant que déléguée des parents d'élèves.

Après délibération, le Conseil Municipal désigne Madame Séverine BARRAILLER pour remplir ces fonctions.

Questions diverses :

- Changement du contrat de location du photocopieur de la maire : Monsieur le Maire présente les différentes offres reçues. La plus pertinente est celle de la société SHARP (prestataire actuel), proposant du matériel plus performant, avec une économie annuelle de 743 € environ. Après discussion, et à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette offre et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à la poursuite de cette affaire.
- Problème de climatisation à l'école

Suivent les signatures.

GARDELLE Raymond	
BENAZECH Alain	
FRANCOIS THIERRY Brigitte	
ANDRIEU Ludovic	
BARTHES Christiane	
BASTIÉ Céline	
BERTHON Jean-David	
BRUYERE Audrey	
ECKOUT Marianne	
HERAILH Patricia	
LALIEVE Mathieu	
PRADIES Cyril	